



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2016**

**DATE DE
CONVOCAATION**

19 Septembre 2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 10
ABSENTS : 09
QUORUM : 10
PROCURATION : 03

**DELIBERATION N°46/2016/MT
Dénomination du stade municipal**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. **Patrick LECANTE**, Maire
M. **Patrick LABEAU**, 1^{er} Adjoint
Mme **Marcelline POPO**, 2^{ème} Adjointe
M. **Brice SEPHO**, 3^{ème} Adjoint
Mme **Liliane DAUPHIN**, 4^{ème} Adjointe
M. **Jean-Yves TARCY**, 5^{ème} Adjoint
Mme **Eldha SAMEDI**, Conseillère
M. **Joseph Michel FEVRY**, Conseiller
M. **Donel DUCCE**, Conseiller
M. **Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : Mme **Valérie BATAILLIE**, Conseillère
M. **Vincent MAYEN**, Conseiller
Mme **Rosaline CAMILLE SIDIBÉ**, Conseillère
Mme **Marie-Claude LACROIX PINSON**, Conseillère
Mme **Isabelle AUBIN**, Conseillère
Mme **Eléonore JOHANNES**, Conseillère

ABSENTS : Mme **Marlène MONTET**, Conseillère
M. **Christian PORTHOS**, Conseiller
M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

18 OCT. 2016

ARRIVÉE

Transmis A.....

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE**.
Monsieur **Vincent MAYEN** a donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**.
Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Monsieur **Jean-Yves TARCY**.

Délibération n°46/2016/MT
Dénomination du stade municipal

La dénomination des voies et édifices publics communaux relève de la compétence du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La dénomination d'un édifice public doit malgré tout respecter certains critères. Elle doit être conforme à l'intérêt public local. Elle ne doit être ni de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la commune. Le principe de neutralité doit également être respecté.

La commission communale mixte « Jeunesse, Sports et Loisirs » / « Affaires scolaires et Culture », réunie le mardi 20 septembre 2016 à 16h00, propose de dénommer le stade municipal « Marcel POPO ».

En effet, Monsieur Marcel POPO, ancien 1^{er} Adjoint de la Municipalité, est un tisserand du lien social à travers des activités tant culturelles que sportives.

En nommant le stade municipal « Marcel POPO », la commune souhaite témoigner de sa reconnaissance.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Dénommer le stade municipal de Montsinéry-Tonnégrande « Marcel POPO ».
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°44/MT/2016 de Monsieur le Maire portant sur la dénomination du stade municipal ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: **DENOMME** le stade municipal de Montsinéry-Tonnégrande, « Marcel POPO ».

Article 2: **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	13	dont procuration(s)	03
------	----	------------------------	----

CONTRE	00	dont procuration(s)	00
--------	----	------------------------	----

ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00
------------	----	------------------------	----



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le :

19 OCT. 2016

